

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 472-04 relatif au lotissement

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 19 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du Règlement de concordance numéro 472-04 relatif au lotissement.

QUE le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 21^e jour du mois de mai 2026,



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière